

Conseil Municipal du 9 JANVIER 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 9 Janvier 2026 à 20h30 à la Mairie d'Albas.

Présents : Jean-Pierre ALAUX, Marc DECOUDIN, Christophe DELARGE, Monette DESTAMPES, Alicia MATHIS, Jolanda VAN DE LAAR, Jacqueline WEGNER, Marie-France QUEBRIAC, Yolande REILHE, Adrien GARRIT, Didier GUYOT, Denis BOUCHUD, Louis-Jean HALLE.

Absents excusés : Daniel ROUDIERE a donné pouvoir à Jean-Pierre ALAUX

Marc Decoudin est nommée secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir le Conseil, monsieur le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour le vote sur un emprunt permettant le financement des travaux concernant le projet d'espace culturel.

Demande acceptée à l'unanimité.

La séance est désormais ouverte.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 05 DÉCEMBRE 2025

Le projet de procès-verbal de cette séance a été envoyé aux conseillers municipaux préalablement ;

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 05 DÉCEMBRE 2025 a été approuvé à l'unanimité et signé.

EMPRUNT PERMETTANT LE FINANCEMENT DES TRAVAUX CONCERNANT LE PROJET D'ESPACE CULTUREL

Monsieur le Maire explique que le coût total de l'opération est de 324.000€ HT, en ce compris les travaux, études, honoraires de l'architecte, convention avec le SDAIL et autres.

Nous avons reçu la notification d'accord de subvention de l'Etat (DETR) d'un montant de 100.000€.

Nous avons fait une demande de subvention auprès de Département, de la Région et de l'Europe pour lesquelles nous n'avons pas reçu de réponse ce jour.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal l'autorisation de souscrire, auprès de la Banque des Territoires, un prêt d'un montant de 230.000€ maximum, actuellement au taux de 2,2% (taux du livret A + 0,5%) ; le taux de ce prêt étant indexé sur le taux du livret A+0,5%, pour une durée minimale de 25 années.

Monsieur le Maire rappelle que ce prêt ne sera pas une charge supplémentaire pour le budget puisqu'un emprunt contracté au Crédit Agricole, dont la charge annuelle était de 14.164,12€, s'est clôturé le 30 Novembre 2025 ; Ce nouvel emprunt générera une charge annuelle de 10.500€ à 12.500€ environ, selon que l'on souscrive pour 25 ou 30 années.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de contracter un prêt auprès de la Banque des Territoires, d'un montant maximum 230.000€, pour une durée de 25 années, dont le taux est actuellement indexé sur le taux du livret A + 0,5%, soit 2,2%.

Le conseil donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à la réalisation de cet emprunt.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

VALIDATION DES DEVIS CONCERNANT LE MARCHÉ PUBLIC POUR LA RÉHABILITATION DU REZ-DE-CHAUSSÉE D'UN BÂTIMENT COMMUNAL EN ESPACE CULTUREL

Monsieur Jean-Michel JARRIGE, Maître d'Oeuvre de l'opération, a analysé les offres reçues et établi un rapport d'analyse des offres des entreprises proposant la sélection des meilleures offres.

Après échange de questions réponses concernant ces offres, le conseil décide de voter en faveur des entreprises retenues par Monsieur Jean-Michel JARRIGE.

Entreprises les mieux-disantes :

LOT N° 1 : DÉMOLITION-GROS-OEUVRE

Entreprise MAÇONNERIE SECHET pour un montant total HT de 34.810,01 €.

Le conseil, à l'unanimité, approuve ce devis.

LOT N° 2 : MENUISERIES ALUMINIUM

Entreprise TRIVIS FRANCIS pour un montant total HT de 24.041,00 €

Le conseil, à l'unanimité, approuve ce devis.

LOT N° 3 : MENUISERIES BOIS

Entreprise LALBERTIE pour un montant total HT de 26.223,79 €

Le conseil, à l'unanimité, approuve ce devis.

LOT N° 4 : PLATRERIE-ISOLATION

Entreprise SARL OLIVEIRA pour un montant total HT de 27.715,16 €

Le conseil, à l'unanimité, approuve ce devis.

LOT N° 5 : CHAUFFAGE/RAFRAICHISSEMENT-PLOMBERIE-SANITAIRE-VENTILATION

Entreprise LAURENT ENERGIES pour un montant total HT de 51.000,00 €

Le conseil, à l'unanimité, approuve ce devis.

LOT N° 6 : ELECTRICITÉ

Entreprise ALLEZ pour un montant total HT de 46.419,36 €

Le conseil, à l'unanimité, approuve ce devis.

LOT N° 7 : CARRELAGE FAÏENCE

Entreprise JOFFRE ENTREPRISE pour un montant total HT de 21.783,91 €

Le conseil, à l'unanimité, approuve ce devis.

LOT N° 8 : SERRURERIE

Entreprise HASSON pour un montant total HT de 5.246,00 €

Le conseil, à l'unanimité, approuve ce devis.

LOT N° 9 : PEINTURE

En ce qui concerne ce lot, deux offres ont été reçues. Un courrier demandant de justifier leur offre anormalement basse leur a été adressé par le biais de la plateforme AWS, avec un délai de réponse fixé au jeudi 18/12 à 12h.

L'une des deux entreprises nous a contactés le vendredi 9 janvier à 17h juste avant le Conseil Municipal afin de nous informer qu'elle avait bien répondu à la demande d'information relative à son offre anormalement basse. Or, aucun dépôt n'avait été constaté de la part de cette entreprise sur la plateforme AWS.

Afin d'éviter toute confusion, il a été jugé préférable de reporter le vote concernant ce lot, le temps de vérifier s'il y a bien eu un dépôt de la part de cette entreprise. Le vote relatif à l'attribution de ce lot sera donc soumis au prochain conseil municipal.

ATTRIBUTION DU LOT N° 7 CONCERNANT LE MARCHE PUBLIC POUR LA RENOVATION DES DEUX APPARTEMENTS SITUES RUE DU PAL

Monsieur MERGHACHE (AM ECO CONSTRUCTION), économiste, a analysé les offres reçues et établi un rapport d'analyse des offres des entreprises proposant la meilleure offre.

Après échange de questions réponses concernant ces offres, le conseil décide de voter en faveur de L'entreprises retenue par Monsieur MERGHACHE, soit :

LOT N° 7 : SERRURERIE

Entreprise COLIN DE LESTRADE pour un montant total HT de 6 950,00 €

Le conseil, à l'unanimité, approuve ce devis.

ADHÉSION DE LA COMMUNE DE SOUCIRAC AU SIFA.

Monsieur le Maire explique :

Par délibération en date du 6 juin 2025, la commune de SOUCIRAC a souhaiter adhérer au Syndicat Intercommunal de la Fourrière Animale.

Par délibération en date du 2 décembre 2025, le Comité Syndical Intercommunal de la Fourrière Animale (SIFA) a approuvé l'adhésion de cette nouvelle commune.

Conformément à l'article L5211-18 du CGCT, s'agissant d'une nouvelle adhésion et donc d'une extension du périmètre dudit syndicat, Monsieur le Maire demande au conseil d'accepter l'adhésion de la commune de SOUCIRAC au SIFA.

Le conseil, à l'unanimité, approuve cette adhésion.

MODIFICATION DU TARIF DES REPAS DE CANTINE

Monsieur le Maire explique que l'assemblée départementale, lors de sa séance du 20 octobre 2025, a décidé d'augmenter de 5 centimes les tarifs pratiqués pour la réalisation des repas aux communes en les portant à 4,75€ pour les repas servis et à 4,00€ pour les repas emportés, à compter du 01 janvier 2026.

L'accord a été donné à l'unanimité.

DÉCLASSEMENT DUNE PARTIE DE LA RUE DES REMPARTS DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 12 septembre 2025, ledit conseil avait approuvé le principe de la cession à Monsieur Simon PRIEUR d'une partie du domaine public attenante à la rue des Remparts desservant exclusivement le sous-sol de sa maison et une terrasse lui appartenant.

Le géomètre ayant fait le plan et le bornage de cette partie du domaine public desservant exclusivement sa propriété et attenante à la voie de circulation, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de supprimer l'affectation de cette partie de la rue des Remparts à l'usage du Public, conformément au plan ci-joint.

Après délibération le Conseil Municipal, par 13 voix pour et une abstention :

- approuve cette résolution
- autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure et à signer tous documents relatifs à cette délibération.

VENTE COMMUNE D'ALBAS/ MONSIEUR SIMON PRIEUR DE LA PARTIE DÉCLASSÉE DE LA RUE DES REMPARTS

Monsieur le Maire explique que, après plan et bornage, la surface cédée est de 8 m2.

En conséquence, il est proposé, dans le cadre de cette cession, de porter le prix de vente à 400 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et une abstention :

- Accepte la cession des 8m2 de terrain communal à Monsieur Simon PRIEUR pour un montant de 400 €
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette délibération, y compris l'acte de vente.

QUESTIONS DIVERSES

Au titre de la régularisation de la fiscalité 2024, Monsieur le Maire explique qu'il convient d'établir les écritures suivantes :

- émission d'un titre annulatif sur le titre 104 pour un montant de 11.106 € au compte 73111
- émission d'un titre au 73118 pour un montant de 951 €
- émission d'un mandat au 7391112 pour un montant de 1 424 €

Monsieur le Maire indique au conseil que l'audience du tribunal concernant le litige du Chemin de Circofoul au Lot qui devait avoir lieu le mardi 6 janvier est reportée au mardi 3 février 2026.

Monsieur Denis BOUCHUD demande où en est la plainte concernant la construction réalisée illégalement par Monsieur Mauquié. Monsieur le Maire répond qu'il a transmis cette plainte auprès de la police de l'urbanisme.

Monsieur le Maire indique au conseil que, concernant la Voie Verte, un accord est en voie d'être trouvé avec la famille Pelvillain et que le problème de la maison « Cassan » sur la commune de Castelfranc serait résolu par le contournement de celle-ci sur des terrains voisins.

Madame Marie-France QUEBRIAC demande s'il serait possible de mettre un panneau indiquant l'arrêt du car au quai à vendanges car il n'existe aucune signalisation. Monsieur le Maire répond que cela est de la compétence de la Région Occitanie.

Madame Jolanda VAN DE LAAR signale le problème concernant l'assainissement de la maison d'un de ses voisins, dont les eaux usées semblent s'écouler dans le fossé de la rue de la Bleynie. Monsieur le Maire va envoyer un courrier au propriétaire lui demandant de faire le nécessaire.

Le prochain conseil municipal, ayant pour objet principal le vote du budget 2025 aura lieu le 13 ou le 20 février 2026.

Plus aucun membre du Conseil ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 22h30.